

DECISION DU PRESIDENT.CA 045-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion 2021 à l'Association pour le Développement de l'Hygiène et de la Sécurité dans les établissements de recherche ou d'enseignement supérieur (ADHYS).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 27 avril 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 27 avril 2021


N° SIRET : 400 044 087 00031

CCP - Compte n° 5 898 98 Z 020 - Paris

BULLETIN D'ADHESION 2021

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Les données communiquées dans ce bulletin seront traitées conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978

M. - M ^{me} (*) <i>frème</i>	Adresse (à laquelle vous souhaitez être joint) :
Nom : <i>JUSTA</i>	<i>Justa Nathalie</i>
Prénom : <i>Nathalie</i>	<i>5 rue des Hébreux</i>
Coordonnées de votre employeur :	<i>1912h Plaisir Grammaire</i>
<i>Université de ANGERS</i>	Code Postal : <i>1912h</i>
<i>10 rue de Rennes</i>	Ville : <i>Plaisir Grammaire</i>
<i>BP 73532 49035 ANGERS</i>	Téléphone : <i>02 41 96 23 56</i>
Votre fonction en Prévention, Santé-Sécurité au Travail :	Télécopie :
<i>Animatrice Prévention des risques</i>	Mél (**): <i>Nathalie.jubil@univ-angers.fr</i>
(**) En tant qu'adhérent, vous bénéficiez de l'inscription sur la liste de diffusion permettant l'échange entre membres de l'ADHYS. Vous avez la possibilité de vous retirer de cette liste à tout moment.	
Cotisation annuelle :	
30 €	125 €
pour les membres actifs	Pour les membres bienfaiteurs
Nouvel adhérent <input type="checkbox"/>	Renouvellement d'adhésion <input checked="" type="checkbox"/>
Votre cotisation est-elle prise en charge par votre administration (*)	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<ul style="list-style-type: none"> • Si "oui" prière de retourner ce document avec un bon de commande • Si "non" prière de libeller votre chèque au nom de l'ADHYS et de l'envoyer avec ce bulletin <p>L'adhésion ne sera prise en compte que si tous les documents sont joints L'adhésion n'est effective qu'à réception du bon de commande ou du chèque. Si pour des raisons de statuts, nous ne pouvons accepter votre adhésion, votre chèque vous sera retourné Envoi par courrier aux adresses ci-dessous</p>	
Voulez-vous un reçu (*) ? : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Date : <i>01/10/2021</i>	
Signature	Adhésion à renvoyer :
	- par mail : <i>adhésion@adhys.org</i>
	- par voie postale :
	• ADHYS
	• A l'attention de Patricia LANDAIS
	• CNRS Rhône-Auvergne
	• Conseiller de Prévention et de Sécurité
	• 2 Avenue Albert Einstein - BP 61335
	• 69609 VILLEURBANNE Cedex
	Pour tout renseignement complémentaire, vous adresser à Patricia LANDAIS :
	Tél. : <i>06 79 53 65 34</i>
	Mél. : <i>patricia.Landais@cnrs.fr</i>

(*) rayer les mentions inutiles

Association Loi de 1901

Siège social : ADHYS - Centre Scientifique d'Orsay - Service de Médecine du Travail - Bât.452 - Université Paris XI - 91405 Orsay Cedex

Bon pour accord.
S. RIGAUD

